

S o m m a i r e

N° 3 - MAI - JUIN 2005 BIMESTRIELLE PP. 357 - 524

(Les établissements de santé

► Système hospitalier

Contrôle de légalité et responsabilité en matière d'internement
des aliénés : le désordre des deux ordres ? (Note sous CE, 1^{er} avr. 2005)
par Thierry Fossier450

(Les produits de santé

Droit à la santé et droits de propriété intellectuelle : l'accès aux
médicaments dans les pays en développement
par Cécile Le Gal456

Droit de la protection sociale

(Les acteurs

► Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

La garde d'autrui, un fondement inédit au cœur d'un nouveau
régime de responsabilité administrative sans faute (Note sous CE,
sect. 11 févr. 2005, GIE Axa courtage)
par Danièle Cristol466

(Les actions et prestations

► Famille et enfance

Le contrôle de la scolarisation des enfants et les apports de la loi
n° 2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection
de l'enfance
par Claude Bouvier-Le Berre477

Actualités

(Actualité jurisprudentielle489

Professions de santé, Produits de santé, Aide sociale, Sécurité sociale, Famille

(Actualité législative et réglementaire515

► 1^{er} février - 30 mars 2005

par Michel Borgetto

(Actualité bibliographique518

par Elie Alfandari et autres

DROIT DE LA SANTÉ

*Transmission volontaire du sida
 et risque sexuelle* 415

*Le respect de la volonté
 du malade*.....

*La légalisation du titre
 de psychothérapeute*.....

*Contrôle de légalité
 et responsabilité en matière
 d'internement des aliénés*.....

*L'accès aux médicaments dans
 les pays en développement*..... 436

DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

*La garde d'autrui,
 un fondement inédit au cœur
 d'un nouveau régime
 de responsabilité administrative
 sans faute*..... 466

*Le contrôle de la scolarisation
 des enfants*..... 477

Dossier

La loi sur les personnes handicapées

p. 359

*La loi n° 2005-102 du 11 février
 2005 a sensiblement rénové la
 politique d'aide et de soutien aux
 personnes handicapées.*

*Quelles sont les raisons ayant
 présidé à l'élaboration de cette
 réforme ? Quels sont ses véritables
 enjeux et ses principaux apports ?
 Quelles sont aussi ses éventuelles
 limites ?*